

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021

Le 13 septembre 2021 à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Henri DAUCÉ, Maire.

Présents : Henri DAUCÉ ; Laurent BEUCHET, Catherine BAUDRIER, Philippe BARDEL, Anne SIDRE, Patrice GOUALLIER (adjoints) ; Marie-Claude CHEVILLON, Mohamed EL YAZIDI, Valérie ÉTIENNE, Didier BELLAMY, Ronan FARAULT (conseillers délégués) ; Jeannine COLLET, Serge AUBERT, Franck CHAUVEL, Éline FROTIN, Jean-Michel RENAUD, Anne DELAUNAY, Marie-Hélène DAUCÉ, Manuel DE OLIVEIRA, Ludovic ÉPAILLARD, Dominique LE GUEU, Gwénaëlle LORRET, Raphaëlle CARDON.

Absents ayant donné procuration : Catherine DESCAMPS (procuration à Anne SIDRE), Laurence NICOLAS (procuration à Anne DELAUNAY), Laurence DUFOUR (procuration à Laurent BEUCHET), Christine ROUSSIN (procuration à Marie-Hélène DAUCÉ).

Secrétaire de séance : Laurent BEUCHET.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 12 JUILLET 2021

M. le Maire invite les membres du Conseil municipal à approuver, s'ils en sont d'accord, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 12 juillet dernier. Ce dernier est adopté sans discussion, à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

Vœu en faveur de la médecine professionnelle des agents territoriaux

En réponse à une sollicitation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le vœu proposé par cet établissement, qui a pour objet d'alerter les pouvoirs publics sur les difficultés actuelles de la médecine professionnelle territoriale à exercer ses différentes missions, en raison du manque de médecins du travail.

Création de deux emplois en contrat aidé « CUI-PEC »

En cette année 2021, dans le cadre du plan de relance « Un jeune ; Une solution », le Gouvernement a décidé de soutenir l'entrée dans l'emploi de 80 000 jeunes, via le financement de contrats dits « CUI-PEC ». Le Conseil municipal décide à l'unanimité de profiter de cette opportunité et de recruter deux jeunes bénéficiaires du dispositif, sur des contrats de 30 heures hebdomadaires, à savoir : une agente de nettoyage des bâtiments ainsi qu'une animatrice environnement. Pour ces recrutements, la Commune percevra une aide de l'État égale à 65% du SMIC horaire brut.

Convention de prêts de matériel entre les communes d'Irodouer et de Romillé

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve la convention projetée entre les communes d'Irodouer et de Romillé, lesquelles ont mutualisé l'achat de matériels spécifiques pour l'entretien de leurs nouveaux terrains de football synthétiques. La dite convention a pour objet d'organiser les conditions dans lesquelles les deux communes se prêteront mutuellement les matériels acquis.

Vote d'une subvention à la chambre des métiers et de l'artisanat des Côtes d'Armor

Le Conseil municipal accorde à l'unanimité une subvention de 180,00 € à la chambre des métiers et de l'artisanat des Côtes d'Armor, qui forme actuellement quatre jeunes originaires de Romillé.

Règlement d'utilisation du minibus municipal

La Commune vient de se doter d'un nouveau minibus de neuf places, visant à répondre aux besoins des services municipaux et des différentes associations communales. Afin de cadrer les conditions d'utilisation de ce véhicule, un règlement a été établi. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

Labellisation d'un Espace France Services

Lors du mandat précédent, la Commune de Romillé, après s'être portée candidate, avait été présélectionnée par l'État pour accueillir un espace « France-Services » sur son territoire. Ce projet, partagé par l'ensemble de l'Assemblée, a donc été poursuivi : un local a depuis spécialement été aménagé au sein de la maison des associations, et deux agentes viennent d'être formées à ce nouveau service, conformément au cahier des charges défini par l'État. Les conditions étant aujourd'hui réunies, le Conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à déposer une demande de labellisation pour ce futur espace « France-Services ». La labellisation n'est pas une condition nécessaire à son ouverture (d'ores et déjà prévue pour le 18 octobre prochain), mais permettra à la Commune de bénéficier d'une aide financière annuelle de l'État de 30 000 €.

Attribution d'une subvention pour une classe découverte « mer »

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 2 400,00 € à l'association des parents d'élèves de l'école Saint-Martin de Romillé, afin d'aider au financement de la classe de mer projetée par cette école, en octobre prochain à Plouneour-Trez (soit 50,00 € par élève concerné. Cette subvention ne sera versée que sous réserve de la réalisation effective du projet sur l'année scolaire en cours).

Convention de mandat pour la passation des marchés publics de fournitures et de services

En vue du prochain renouvellement des marchés d'achats de denrée alimentaire pour la restauration scolaire, le Conseil municipal décide d'adhérer (unanimité moins une abstention) à la centrale de référencement associative SCA (Service Commun d'Achat). La Commune pourra ainsi traiter avec les différents fournisseurs avec lesquels cette centrale de référencement a conclu des marchés « multi-attributaires », en profitant de tarifs avantageux tirés de « l'effet volume ».

Transfert d'une convention d'occupation du domaine communal

En 2019, la Commune a passé une convention d'occupation du domaine public avec la société Bouygues Télécom pour l'implantation d'un pylône de radiotéléphonie dans la zone d'activités. Dans le cadre d'opérations de gestion interne, Bouygues Télécom souhaite aujourd'hui transférer ce bien à la société Phoenix France infrastructures. Le Conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer un avenant à la convention initiale, transférant le bénéfice de cette dernière à Phoenix France infrastructures.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe le Conseil municipal des dernières décisions qu'il a prises par délégation de l'Assemblée. Il s'agit :

- ◆ de différentes renonciations au droit de préemption urbain dont dispose la Commune.
- ◆ du marché conclu avec Agora Collectivités pour la réalisation d'un sol souple pour la mise en place d'une balançoire dans les Prairies du Bignon, pour un montant de 4 042,50 €.
- ◆ de l'avenant conclu avec le groupement IDRA Environnement - Alter Bâtir Paysage concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration et la requalification paysagère du chemin creux de la Houltais. L'estimation prévisionnelle définitive des travaux est arrêtée à la somme de 470 937,00 € HT et le montant définitif du marché de maîtrise d'œuvre à 26 275,00 € HT. Pour ce qui est de la phase 1 de cette opération (enlèvement et évacuation des déchets), le marché de travaux a été attribué au groupement Séché Eco Services et Schmitt TP, pour un montant de 175 019,69 € HT.
- ◆ de la passation de marchés de travaux avec les entreprises STOA (12 950 € HT) et Piedvache Décoration (7 521,35 € HT) dans le cadre du projet d'amélioration et de mise aux normes du groupe scolaire public (programme 2021).
- ◆ de la suppression, ainsi que de la modification, de plusieurs régies de recettes et d'avances.
- ◆ de l'acquisition d'une nouvelle remorque pour équiper les services techniques, pour un montant de 5 833,00 € HT.
- ◆ de la modification des conditions de location à M. Yannick BONNIERE du local commercial sis au 36 place de l'Église pour l'exploitation d'un fonds artisanal de restauration rapide (une gratuité est accordée au locataire jusqu'au 1^{er} octobre 2021 en raison des retards pris par ce dernier dans la réalisation des travaux d'aménagement du local).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES (PRINCIPAUX POINTS À SIGNALER)

◆ **Travaux d'amélioration et de mise aux normes dans les écoles** : M. le Maire rappelle que de nombreux lots ont été déclarés infructueux lors des consultations organisées pour l'attribution des marchés de travaux pour l'amélioration et la mise aux normes des écoles (programmes 2020 et 2021). De nouvelles entreprises ont donc été consultées pour ces affaires, avec une date limite de réponse fixée au 24 septembre. Il indique que les aides sollicitées de l'État pour ces deux dossiers ont été refusées en raison d'un trop grand nombre de demandes cette année (DSIL pour le programme 2020 et DETR pour le programme 2021). Un financement via le fonds de concours métropolitain va donc être demandé. L'objectif reste de pouvoir commencer cette année les travaux du programme dit « 2020 » (c'est pourquoi, la garderie de l'école maternelle a été déménagée cet été pour rendre possible les travaux sur le temps scolaire). Il est probable par contre que les travaux du programme dit « 2021 » soient repoussés d'un an, ce qui permettrait de redéposer l'an prochain une demande de financement au titre de la DETR.

◆ **Cimetière** : Mme Marie-Hélène DAUCÉ déplore la pose d'écriteaux « choquants » de son point de vue sur certaines concessions arrivées à échéance. M. Didier BELLAMY concède une erreur de panneau sur une seule et unique concession. À ce sujet, M. le Maire fait observer le grand retard pris lors du précédent mandat dans la gestion du cimetière, qui relevait presque de la négligence. Aussi, il salue l'important travail engagé à ce sujet depuis quelques mois par M. BELLAMY et Mme ARLAIS, agente de la mairie.

◆ **Entretien du bourg** : Mme Marie-Hélène DAUCÉ critique l'état d'entretien dans lequel s'est trouvé le centre-bourg tout l'été, qu'elle juge lamentable. M. le Maire n'est pas d'accord, estimant qu'il s'agit là d'un avis très subjectif. Il signale de plus les conditions climatiques de cet été, qui ont favorisé une pousse rapide de la végétation. Il rappelle par ailleurs l'état pitoyable dans lequel se trouvaient les toilettes publiques du centre-bourg il y a deux ans.

◆ **Espace France-Services** : M. Mohamed EL YAZIDI fait savoir que le coût total d'aménagement de l'espace France-Services, à la maison des associations, sera de 12 500 €, dont 4 500 € de frais de main d'œuvre.